

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024 à 20 heures 30

Le huit du mois de juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Madame Nicole DESMOTTES.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2024 à 20 heures 30





La séance est ouverte à 20 heures 30 par Madame Nicole DESMOTTES.

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24): Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 09

Nombre de membres absents : 02

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à	*Départ
DESMOTTES Nicole	X				
ALLEGRE Gilles		×		LAURENT Françoise	
BALLÉ Marie-Noëlle	X				
BAZIN Lucien	X				
BEDEL Sandra		X		RENAULT Dimitri	
BINET Samuel	×				
BLANC Meiggie		X		COIGNARD Cindy	
CHÉNEL Fernand	X				
COIGNARD Cindy	×				
CORDIER Marie-Ange		X		GOETHALS Corentin	
COUASNON Serge	X				
COURTEILLE Jacques	X				
DROULLON Joël	X				
DUBOURGUAIS Roselyne	X				
DUMONT Eric	X				
DUVAUX Maryse	X				
FAUDET Olivier	X				
FOUBERT Françoise	X				
GALLIER Pierre-Henri	X				
GOETHALS Corentin	X				
GOSSMANN Patrick		X		DROULLON Joël	
LABROUSSE Sabrina	X				
LAURENT Françoise	X				
LE DRÉAU Nathalie	×				



LEFEBVRE Yoann			×		
LEFOUR Tony		X		MALOISEL Gilles	
LELARGE Michel	X				
LEMARCHAND Marie-Claire	X				
LETELLIER Nadine		×		OLLIVIER Valérie	
MADELAINE Catherine	X				
MAINCENT Lyliane		X		DESMOTTES Nicole	
MALLÉON Philippe	X				
MALOISEL Gilles	X				
MARTIN Pascal	X				
MASSÉ Aurélie		X		PICOT Régis	
MOREL Marie-Odile	X				
OLLIVIER Valérie	X				
*PICOT Régis	X				Après la délibération n°27
PIGAULT Jane	X				
RENAULT Dimitri	X				
RENAULT Régine	X				
ROBBES Martine	X				
ROBLIN Sylvie	X				
ROSSI Annie	×				
TOULUCH Jean-Claude	×				
VELANY Guy	X				
VIGIER Maud			X		

Liste des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 3 juin 2024 :

		MAI 2024
86	28.05.2024	Signature d'un contrat de travail à durée déterminée pour une prestation de musicien
87	29.05.2024	Marché n° VN23014 - Contrat de maintenance ARCHE MC2
	district the	JUIN 2024
88	05.06.2024	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'entreprise SAS Asterios Spectacles pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
89	05.06.2024	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'association « L'Orchestre Régional de Normandie » pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker



90	05.06.2024	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'association « Comme sur des roulettes » pour l'organisation d'un concert à La Halle Michel Drucker
91	05.06.2024	Musée - dons
92	05.06.2024	Signature d'une convention avec M. ROBERT, pour l'association LA LOURE, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
93	14.06.2024	Signature d'une convention avec l'éducation nationale pour la mise à disposition de la Halle
94	13.06.2024	Signature de contrat dans le cadre de l'animation du quartier du val de Vire intitulé "Cabanes d'été"
95	13.06.2024	Signature d'un contrat d'engagement dans le cadre de l'animation les "Cabanes d'été" avec la Compagnie ArTiMouv
96	21.06.2024	Marché n° VN24048 –Contrats et devis relatif à la prestation de Monnaie Services pour le cinéma Le Basselin
97	25.06.2024	Prestation de restauration de la maquette de Vire
98	25.06.2024	Signature d'un contrat de travail à durée déterminée pour des prestations artistiques
99	26.06.2024	La Halle MD - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Little Bros. Productions
100	26.06.2024	La Halle MD - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Les Grands Théâtres
101	26.06.2024	La Halle MD - Signature d'un avenant à la convention annuelle 2024 avec Michaël GROULT, pour l'association LES VIREVOLTES
102	27.06.2024	Marché n°VN24008 - Travaux d'aménagement de la rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées à Coulonces

Discussion début de séance

Madame la Maire donne lecture d'un courrier de Mme MAINCENT concernant des problèmes de santé et, par conséquent, son absence aux différentes réunions. Le Conseil Municipal lui souhaite un prompt rétablissement.

Madame la Maire propose d'ajouter les projets de délibération n°32 et n°33 à l'ordre du jour



L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numér	0	Titre du point	Rapporteur
		Commune de Vire Normandie	
L.	AD	MINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMM	IUNALITÉ – EPIC
2024/07/08	1,	Rapports d'activité des délégataires de services publics - Centre aquatique Aquavire - Réseau de chaleur urbain	Gilles MALOISEL
2024/07/08	2.	Modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau – Extension de la compétence santé	Annie ROSSI
		II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURID	IQUES
		Finances	
2024/07/08	3.	Facturation des prestations de services – Coût horaire 2023	
2024/07/08	4.	Contribution Fond de Solidarité Logement 2024	_
2024/07/08	5.	Budget cinéma théâtre – Décision modificative 1	Annie ROSSI
		Commande publique	
2024/07/08	6.	Marché maintenance et entretien de l'éclairage public	
2024/07/08	7.	Marché entretien du golf – Annule et remplace la délibération 24 du 8 avril 2024	
1411	6.4	III. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SU	PÉRIEUR, CULTURE
		La Halle	
2024/07/08	8.	Mise à disposition gratuite de la salle La Halle à l'association SNARK	Marie-Claire LEMARCHANI
		Cinéma	
2024/07/08	9.	Projet d'extension du Cinéma Le Basselin	
		Education	
2024/07/08	10.	Signature d'une convention pour des frais de scolarités	Nadine LETELLIER / Valérie OLLIVIER
2024/07/08	11.	Locaux scolaires des écoles Pierre Mendès France, Saint Exupéry et Jean Moulin – Désaffectation d'une partie des locaux	Nadine LETELLIER
	Н	IV. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETE	ENCES, FORMATION
2024/07/08	12.	Avancements de grade et des promotions internes 2024 – Création d'emplois	
2024/07/08	13.	Elections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 – Indemnisation	Régis PICOT
2024/07/08	14.	Politique de déprécarisation phase 2 - Création d'emplois	
2024/07/08	15.	Création d'un emploi de gestionnaire administratif pour la Halle	



2024/07/08	16.	Création d'un emploi non permanent pour le service voirie pour accroissement temporaire d'activités		
2024/07/08	17.	Recrutement d'un maître de cérémonies patriotiques vacataire		
		V. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMM	ERCE	
		Patrimoine		
2024/07/08	18.	Projet d'extension d'un élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage – GAEC de l'Allière à Valdallière – Avis sur la demande d'enregistrement		
2024/07/08	19.	Création d'une déchèterie à Vire Normandie – Avis sur la demande d'enregistrement		
2024/07/08	20.	Acquisition de la parcelle cadastrée AE 415 – commune déléguée de Vire	Lucien BAZIN	
2024/07/08	21.	Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle BK 327 en vue de sa cession au Département		
2024/07/08	22.	Transferts réciproques de propriété à titre gracieux entre la commune de Vire Normandie et le Département		
		Habitat		
2024/07/08	23.	OPAH RU 2020-2025 : Opération façade – subventions	Nicole DESMOTTES	
2024/07/08	24.	Aide à l'accession à la propriété pour la construction neuve : subventions		
2024/07/08	25.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 – subventions aux particuliers		
		VI. MOBILITE, CIT'ERGIE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET	ENERGETIQUE	
2024/07/08	26.	Convention pour la mise en place du projet REUSE	Gilles MALOISEL	
		VII. PROJETS STRUCTURANTS ET TRAVAUX MUTUALISE	S	
2024/07/08	27.	Stade Pierre Compte – Projet « grand stade »	Pierre-Henri GALLIER	
		Communes déléguées		
		Commune déléguée de Vire		
2024/07/08	28.	Signature d'un manifeste d'engagement – Lutte contre les violences sexiștes et sexuelles dans le sport	Philippe MALLÉON	
2024/07/08	29.	Subventions aux associations	Marie-Noëlle BALLÉ / Philippe MALLÉON	
		Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan		
	30.	Réhabilitation de l'ancien logement de l'école en mairie	Guy VÉLANY	



		Commune déléguée de Roullours	
2024/07/08	31=	Subvention exceptionnelle à l'APE	Michel LELARGE
2024/07/08	32.	Subvention exceptionnelle au Vélo Club du Bocage	
2024/07/08	33.	Coulonces - Les Culottés de l'été 2 - Subvention exceptionnelle à l'association My Roll's	Gilles MALOISEL

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

1	Rapports d'activité des délégataires de services publics : - Centre aquatique Aquavire - Réseau de chaleur urbain	Le Conseil Municipal prend acte	
---	---	---------------------------------	--

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération

Serge COUASNON relève que les établissements scolaires de Noue de Sienne envoient leurs élèves à Villedieu. C'est étonnant et sans justification. La Chambre Régionale des Comptes a reproché de ne pas être sur un projet de territoire. Comment construire un projet de territoire. L'on s'éloigne du territoire alors que l'on a les équipements. Quand les enfants prennent des habitudes sur d'autres territoires il y reste.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des différents rapports d'activités susmentionnés pour l'année 2023.

Modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau – Extension de la compétence santé	Votants: 45 dont 09 pouvoirs Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0
--	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Annie ROSSI complète sa lecture et fait le point sur l'avancé de la compétence santé à l'intercommunalité. Le CLS n'est pas encore signé pour réserve électoral. L'unité de soins non programmés va être dispo sur Doctolib. L'extension du PSLA va être livré en octobre 2025. Le médicobus sera en place en septembre 2025. Un médecin de Nantes va venir s'installer comme salarié. Plusieurs jeunes médecins sont en contact. Les jeunes médecins sont intéressés d'aller dans les villages. Il y a un projet de maison de santé pluri à Saint Martin des Besaces.

Pascal MARTIN remercie Mme ROSSI pour cette présentation. Il accueille ces mesures avec satisfaction à condition de raccourcir les délais de mise en œuvre. On est encore en grande difficulté, il y a de moins en moins de remplaçants, même pour les vacances. Ces actions sont positives à partir du moment où on trouve des gens pour travailler.



Annie ROSSI répond qu'il y a des médecins retraités qui souhaitent continuer une activité. Les jeunes médecins ne veulent plus exercer seuls et certains sont intéressés par le salariat, le médico bus. L'extension du PSA accueillera 6 ou 7 bureaux supplémentaires. L'ordre des médecins travaille sur un service d'accès au soin dans le Calvados. Le médico bus permettra de travailler sur la prévention.

Françoise LAURENT dit que malgré les inégalités territoriales, la mise en œuvre d'action est positive. Même si la santé est une compétence régalienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable à la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau afin d'y intégrer les modifications en matière de compétence liée à la santé,
- D'habiliter Madame la Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure liée à la mise en œuvre de la présente délibération,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Facturation des prestations de services – Coût horaire 2023

Votants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces tarifs,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Contribution Fond de Solidarité Logement 2024

Votants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De verser une participation de 0,17 €/habitant au Conseil Départemental, soit : 17 936* x 0,17 € = 3 049,12 € (*population légale au 1^{er} janvier 2024 (date de référence 01/01/2021).



Votants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

6 Marché maintenance et entretien de l'éclairage public Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0
Abstention : 0

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif à l'entretien et maintenance de l'éclairage public, de l'éclairage des stades, de la signalisation lumineuse, de la sonorisation et matériels divers
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif à l'entretien et maintenance de l'éclairage public, de l'éclairage des stades, de la signalisation lumineuse, de la sonorisation et matériels divers ainsi que tout document y afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

7 Marché entretien du golf – Annule et remplace la délibération 24 du 8 avril 2024

Votants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Pascal Martin apprécie l'Introduction d'un critère social à 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

 D'approuver les modalités de passation du marché relatif à l'entretien du parcours 18 trous au Golf Municipal de Vire la Dathée



- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif à l'entretien du parcours 18 trous au Golf Municipal de Vire la Dathée ainsi que tout document y afférent,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

8 Mise à disposition gratuite de la salle La Halle à Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0
Abstention : 0

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à la mise à disposition gratuite de la salle pour cette manifestation,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Yotants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération

Serge COUASNON demande où en est la commune sur la signature des contrats de territoire? Est-ce que la commune aura les subventions espérées, notamment au regard des déclarations des présidents du Département et de la Région? Il demande également où vas être relocalisé le centre des impôts car il ne faudrait pas qu'un service public disparaisse du territoire.

Nicole DESMOTTES répond que le contrat de territoire avec le département a été signé il y a peu. La signature avec la région ne devrait pas tarder. Des rencontres avec ces deux collectivités ont eu lieu pour présenter ce projet. Du reste le centre des impôts restera sur Vire. Il faudra effectivement retrouver des locaux, probablement dans le patrimoine de la collectivité.

Annie ROSSI précise que l'enveloppe attribuée à notre territoire par le département et sa répartition sont connues. Pour la Région l'on espère une signature prochainement. C'est une priorité de la Région. Elle est en outre confiante sur la préservation de la trésorerie à Vire Normandie.

Serge COUASNON fait remarquer que le centre des impôts avait deux propriétaires.

Lucien BAZIN informe qu'il a entamé les négociations avec le propriétaire qui est disposé à vendre le bâtiment.

Pascal MARTIN se dit satisfait de ce dossier bien construit qui est bon pour l'attractivité du territoire.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à inscrire le projet d'extension du cinéma Le Basselin dans les contrats de territoires avec le Département du Calvados (2022-2026) et la Région Normandie (2023-2027),
- D'autoriser Madame La Maire à lancer toutes démarches utiles pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage au second semestre 2024 qui traduira les études précédentes en programme fonctionnel précis pour l'extension du cinéma, et poursuivra ainsi le travail d'optimisation financière déjà engagé. C'est sur la base de ce programme que le maître d'œuvre du projet pourra être désigné à l'été 2025 dans le respect des calendriers des contrats de territoires.
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires financiers du projet,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.

10 Signature d'une convention pour des frais de scolarités

Votants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0 Abstention : 0

Madame Nadine LETELLIER / Madame Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération

Françoise LAURENT s'étonne qu'un enfant quitte le territoire.

Nicole DESMOTTES répond que c'est une décision de l'éducation nationale au regard des places en ULIS. Peut-être que la commune peut envoyer un courrier au rectorat pour alerter sur le manque de place.

Sabrina LABROUSSE demande si la classe ULIS du collège du Val de Vire va être transférée au collège MAUPAS.

Annie ROSSI répond que selon ses informations la classe ULIS du collège du Val de Vire est bien transférée au collège MAUPAS.

Nicole DESMOTTES répond que d'après les informations en sa possession, les enseignants vont bien être transférés au collège MAUPAS avec 16 élèves sur 22.

Serge COUASNON demande quel sera le devenir du site du collège du Val de Vire après sa fermeture. Il faudrait en effet s'interroger sur le devenir des friches existantes comme l'ancien Tribunal, l'IME de ST-SEVER....

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de participation aux frais scolaires annexée à la délibération,
- D'autoriser la commune de Vire Normandie à verser le montant demandé au titre de la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Tessy-Bocage, soit 501.71€,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.



11

Locaux scolaires des écoles Pierre Mendès France, Saint Exupéry et Jean Moulin - Désaffectation d'une partie des locaux

Votants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour: 43 dont 08 pouvoirs

Vote contre: 0

Abstentions: 2 dont 1 pouvoir

Madame Nadine LETELLIER : Lecture de la délibération

Pascal MARTIN s'interroge sur le pourquoi de cette délibération.

Françoise LAURENT s'inquiète de l'aspect irréversible d'une désaffectation.

Nicole DESMOTTES que ces locaux vont être affecté à d'autres usages et qu'ils ne rentreront plus dans le coût du forfait communal.

Annie ROSSI explique que la délibération a pour objet d'acter officiellement que ces locaux ne sont plus des locaux scolaires. En effet l'enjeu est aussi financier car les locaux scolaires impactent le coût du forfait communal.

Marie-Noëlle BALLE donne l'exemple des cantines de proximité qui seront installées dans ces locaux.

Serge COUASNON demande la création d'un groupe de réflexion sur les locaux désaffectés comme le Val de Vire, la gendarmerie, l'ancien Tribunal....

Annie ROSSI répond qu'en ce qui concerne les écoles il n'y a pas de déclassement. Ces locaux vont continuer à être occupés. Par le reste le département est propriétaire.

Serge COUASNON répond que les bâtiments en question ne concernent pas que le département, quand bien même il est propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- De prononcer la désaffectation d'une partie des locaux scolaires de l'école Pierre Mendès France, conformément au plan ci-dessus. Ces locaux ne seront donc plus affectés à un usage scolaire.
- De prononcer la désaffectation d'une partie des locaux scolaires de l'école Sait Exupéry, conformément au plan ci-dessus. Ces locaux ne seront donc plus affectés à un usage scolaire.
- De prononcer la désaffectation d'une partie des locaux scolaires de l'école Jean Moulin, conformément au plan ci-dessus. Ces locaux ne seront donc plus affectés à un usage scolaire.
- D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à ces désaffectations de locaux scolaires.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Avancements de grade et des promotions internes 2024 12 - Création d'emplois

Votants: 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre: 0 Abstention: 0

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De créer les postes énoncés dans le tableau ci-dessous, à effet du 1er août 2024 :



Au titre de l'avancement de grade :

Nombre de Postes	INTITULE DU POSTE	GRADE D'AVANCEMENT À CREER	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL
1	Assistance RH	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet
1	Agent d'accueil et de surveillance	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet
1	Directrice adjointe des finances	Rédacteur principal de 2ème classe	Temps complet
2	Agent de voirie	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
1	Adjoint technique des écoles et missions d'ATSEM	Adjoint technique principal de 1ère classe	31h15/35h
1	Adjoint technique des écoles et missions d'ATSEM	Adjoint technique principal de 1ère classe	22h15/35h
1	Adjoint technique des écoles	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
1	Chargé de l'hygiène publique	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
1	Dessinateur projeteur	Agent de maîtrise principal	Temps complet
1	Responsable du secteur voirie	Technicien principal de 2ème classe	Temps complet

Au titre de la promotion interne

NOMBRE DE POSTES	INTITULE DU POSTE	GRADE D'AVANCEMENT À CREER	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL
1	Menuisier	Agent de maîtrise	Temps complet
1	Directeur multi-sites	Animateur	Temps complet

- De préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget,
- D'effectuer ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

13	Elections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 – Indemnisation	Votants: 45 dont 09 pouvoirs Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0
----	---	--

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

- De donner son accord pour indemniser, dans les conditions susmentionnées, les agents municipaux qui interviendront lors des élections législatives (1er et 2nd tours);
- De dire que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la collectivité, au chapitre 012.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.



Politique de déprécarisation phase 2 - Création d'emplois

Votants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire à temps non complet à raison de 24H30 par semaine sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe,
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs,
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

15 Création d'un emploi de gestionnaire administratif pour la Halle

Votants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent de gestionnaire administratif polyvalent à La Halle sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe, rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.
- De dire que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Création d'un emploi non permanent pour le service voirie pour accroissement temporaire d'activités

Votants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération



- De créer un emploi non permanent sur le grade des agents de maitrise à temps complet au motif d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois,
- De préciser que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire à mettre en œuvre la présente décision.

Recrutement d'un maître de cérémonies patriotiques vacataire

Votants : 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un poste de maître de cérémonie vacataire sur le grade d'adjoint technique,
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi est inscrit au budget,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Projet d'extension d'un élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage – GAEC de l'Allière à Valdallière – Avis sur la demande d'enregistrement

Votants: 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 33 dont 08 pouvoirs Vote contre : 2 dont 1 pouvoir

Abstentions: 10

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Serge COUASNON regrette l'absence de plan pour accompagner la délibération.

Françoise LAURENT donne lecture des observations de son groupe pour expliquer le vote contre de son groupe. « Le conseil municipal de Vire Normandie doit se prononcer au sujet d'une consultation concernant un projet d'extension d'élevage porcin au GAEC de l'Allière sur la commune de Valdallière. Ce projet prévoit de passer de 459 animaux élevés à 1306, ce qui fait presque 3 fois plus.

En tant qu'élus de la liste VNES, nous nous opposons à l'approbation de ce projet d'élevage industriel pour plusieurs raisons.

Ce modèle contribue à une concentration de la production dans des structures toujours plus grandes, aux dépens des plus petites. Les conditions dans ce type d'élevage ne correspondent pas aux critères du bien-être animal (caillebotis, concentration des animaux...).

L'accroissement des quantités de lisier à épandre risque de nuire à l'environnement. En effet, il est prévu que l'épandage se fasse uniquement sur les terres du GAEC, donc que la quantité de lisier déversée par hectare soit plus importante. Cela entraîne un risque de lessivage et de pollution des cours d'eau. Cela entraîne aussi une hausse des émissions de protoxyde d'azote, un gaz provenant principalement de la dégradation des matières organiques. Depuis le 20ème siècle, ses émissions ont fortement augmenté, suite aux quantités toujours plus importantes de matières azotées épandues sur les terres agricoles (engrais, fumier, lisier, résidus de récoltes). Très stable dans l'atmosphère, avec une durée de vie moyenne de 120 années, c'est un



gaz à effet de serre, 273 fois plus puissant que le CO2. De plus, il contribue à la dégradation de l'ozone stratosphérique, la fameuse couche d'ozone qui nous protège contre les UV solaires.

Alors que la consommation de viande est en baisse, est-il souhaitable de persister dans cette politique d'agrandissement sans fin des élevages, au détriment du bien-être animal, d'un modèle économique plus durable et de la nécessaire transition environnementale ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- D'émettre un avis favorable à la requête du GAEC de l'Allière, sous réserve que le GAEC de l'Allière prenne toutes les mesures nécessaires afin de réduire les effets notables sur l'environnement et de limiter les risques et les nuisances pour les populations tel qu'indiqué dans son Dossier d'Enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Création d'une déchèterie à Vire Normandie – Avis s la demande d'enregistrement	Votants: 45 dont 09 pouvoirs Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0
--	---

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable à la requête de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

20	Acquisition de la parcelle cadastrée AE 415 – commune déléguée de Vire	Votants: 45 dont 09 pouvoirs Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0	
----	--	---	--

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 415 pour la somme de 400,0 € (hors frais d'acte),
- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette acquisition.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.



Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle BK 327 en vue de sa cession au Département

Votants: 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De constater préalablement la désaffectation du domaine public de l'emprise A appartenant à la parcelle BK 327,
- D'approuver son déclassement du Domaine Public communal en vue de son incorporation dans le domaine privé communal,
- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document en vue de la mise en œuvre de la présente décision.

Transferts réciproques de propriété à titre gracieux entre la commune de Vire Normandie et le Département

Votants: 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour: 44 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0 Abstention : 1

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Nicole DESMOTTES explique que cette délibération est nécessaire pour réaliser les aménagements provisoires de sécurité à la rentrée prochaine.

Serge COUASNON fait remarquer qu'il aurait fallu faire aménager cela par le Département.

Nicole DESMOTTES répond que l'objectif est de permettre un aménagement fonctionnel. C'est le département qui financera.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- D'autoriser la cession au profit de la commune des emprises A et B telles que matérialisées sur la cartographie ci-avant,
- D'autoriser le transfert de propriété au profit du Département de l'emprise C en application de la loi du 13 août 2004.
- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien l'ensemble des opérations susvisées.

Votants : 44 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 44 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 0



Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Pour cette délibération, Madame Marie-Noëlle BALLÉ ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier présenté ci-dessus, au vu des factures acquittées
- De préciser que la dépense d'un montant total de 588,23 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

24	Aide à l'accession à la propriété pour la construction neuve : subventions	Votants: 45 dont 09 pouvoirs Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0
----	--	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement des subventions concernant ces deux dossiers,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 4000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

25	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 – subventions aux particuliers	Votants: 45 dont 09 pouvoirs Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0
----	--	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

- D'autoriser le versement des primes visées dans le tableau ci-dessus, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 2000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.



26 Convention pour la mise en place du projet REUSE

Votants: 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération

Serge COUASNON demande pourquoi le nouveau Syndicat des Eaux n'est pas associé.

Lucien BAZIN répond qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une expérimentation sur des volumes restreints. Il ne s'agit pas d'un traitement de masse.

Pascal MARTIN remercie Gilles MALOISEL d'avoir parlé de ce problème. L'Etat et les entreprises ont pris beaucoup de retard dans cette problématique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à l'expérimentation d'un dispositif de traitement des eaux de process d'une industrie agroalimentaire viroise en vue d'en faciliter sa multi-réutilisation ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

27 | Stade Pierre Compte - Projet « grand stade »

Votants: 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Pierre-Henri GALLIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Madame la Maire à inscrire le projet « Grand Stade » de modernisation du complexe sportif Pierre Compte dans les contrats de territoires avec le Département du Calvados (2022-2026) et la Région Normandie (2023-2027),
- D'autoriser Madame La Maire à lancer toutes démarches utiles pour la bonne exécution de la phase 1 du projet avant la fin du premier semestre 2026,
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires financiers du projet,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.

Signature d'un manifeste d'engagement – Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Votants: 45 dont 09 pouvoirs

Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs

Vote contre : 0 Abstention : 0



Monsieur Philippe MALLEON : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer ce document,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

29	Subventions aux associations	Voir résultats ci-dessous	
----	------------------------------	---------------------------	--

Madame Marie-Noëlle BALLE / Monsieur Philippe MALLEON : Lecture de la délibération

Associations	Montant	Ne prend pas part au votre dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
Association du Football Virois	1 000 €	Monsieur Pascal MARTIN	Votants: 42 dont 08 pouvoirs Vote pour: 42 dont 08 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0
Association du Football Virois	1 500 €	Monsieur Pascal MARTIN	Votants : 42 dont 08 pouvoirs Vote pour : 42 dont 08 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Union Sportive Municipale section Aéromodélisme	205€		Votants : 43 dont 08 pouvoirs Vote pour : 43 dont 08 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Société des Courses de Vire	10 000 €	Monsieur Corentin GOETHALS	Votants: 41 dont 07 pouvoirs Vote pour: 41 dont 07 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0
Confrérie de la véritable andouille de Vire	1 000 €		Votants: 43 dont 08 pouvoirs Vote pour: 43 dont 08 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0
Le morceau de sucre	1 ² 600 €		Votants: 43 dont 08 pouvoirs Vote pour: 43 dont 08 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0



UNSS	200 €	Votants : 43 dont 08 pouvoirs
		Vote pour : 43 dont 08 pouvoirs
		Vote contre : 0
		Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

30	Réhabilitation de l'ancien logement de l'école en mairie déléguée à Maisoncelles-la-Jourdan	Votants : 45 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Guy VELANY : Lecture de la délibération

Serge COUASNON fait remarquer un dérapage sur les coûts.

Guy VELANY répond que le projet reste dans l'enveloppe au regard du montant de la vente effectuée au préalable.

- D'approuver les modalités de passation du marché de travaux et les critères de choix proposés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à lancer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'ancien logement de l'école en Mairie Déléguée à Maisoncelles-la-Jourdan et à viser les marchés qui s'y rapportent et tout document y afférents,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux relatif à la réhabilitation de l'ancien logement de l'école en Mairie Déléguée à Maisoncelles-la-Jourdan,
- D'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 114 684.34 € HT,
- D'approuver la phase APD selon les montants susmentionnés,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à avoir recours si nécessaire à un contrôleur technique (CT) et à un coordonnateur Santé Prévention Sécurité (SPS),
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt des demandes d'urbanisme nécessaires au projet,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter les partenaires pour les demandes de subventions et CEE,
- De déplacer provisoirement la mairie dans la salle multifonctions et associations pendant la période du 2 avril au 31 décembre 2024,
- D'en référer le Procureur de la République qui donnera une autorisation générale pour le déplacement des registres d'état civil,



• De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

31	Subvention exceptionnelle à l'APE	Votants: 45 dont 09 pouvoirs Vote pour: 45 dont 09 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0
----	-----------------------------------	--

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette subvention.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

		Ne prend pas part au votre dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt	
32	Roullours - Subvention exceptionnelle au Vélo Club du Bocage	Monsieur Jacques COURTEILLE	Votants: 42 dont 08 pouvoirs Vote pour: 42 dont 08 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette subvention.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

33	Coulonces - Les Culottés de l'été 2 - Subvention exceptionnelle à l'association My Roll's	Votants: 43 dont 08 pouvoirs Vote pour: 43 dont 08 pouvoirs Vote contre: 0 Abstention: 0
----	---	--

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération



- De donner son accord sur cette subvention.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

La séance est levée à 23 H 30.

Le secrétaire de séance

Dimitri RENAULT

